

### Procès-Verbal

Séance du Conseil d'Etablissement (CEt) d'Asse et Boiron  
Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP)

**Date :** Mercredi 11 janvier 2023 à 19h30

**Lieu :** Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron  
Route de l'Ancienne Scierie 12, 1263 Crassier

**Présence :**

Quart	Prénom, Nom	Présence
<b>Représentants des autorités communales ou intercommunales</b>	Gaëlle Miani – Présidente Déléguee du Conseil Intercommunal	Oui
	Sandrine Kilchenmann – Vice-Présidente Déléguee du Comité de Direction	Excusée
	Dominique Bory Déléguee du Comité de Direction	Excusée
	Marie-Eve Varela Déléguee du Conseil Intercommunal	Oui
<b>Représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP</b>	Philippe Ducommun-dit-Boudry Directeur	Oui
	Consuelo Job Enseignante primaire – Animatrice santé	Excusée
	Fabrizio Quaglia Enseignant secondaire	Oui
	Claire Girardet Enseignante primaire	Excusée
<b>Représentants des parents d'élèves de l'ESEP</b>	Elise Cubizolles Ganci – membre sortant Gingins	Non – démission
	Aline Elmer La Rippe	Oui
	Virginie Otto – Secrétaire La Rippe	Oui
	Claudia Camuset La Rippe	Oui
<b>Représentants des associations ou organisations locales concernées par la vie de l'ESEP</b>	Alicia Perego Le Domaine Sous-Cors, Eysins	Oui
	Gianluca Allaria Président du TC Chésereux-Gingins	Oui
	Sarah Loutenbach Co-directrice UAPE Asse et Boiron	Excusée
	<i>A pourvoir</i>	/

## 1. Appel

La Présidente annonce la démission de Madame Elise Cubizolles Ganci du quart parent ainsi que du poste de secrétaire.

Mesdames Girardet, Job, Bory et Kilchenmann sont excusées.

Madame Fanny Borloz, qui était venue à la précédente séance, a décliné l'invitation de faire partie du quart associatif ; elle a jugé que la collaboration entre son association et le CEt n'était pas suffisamment pertinente.

Madame La Présidente présente Madame Marie-Pierre Van Mullem, Présidente de l'APE Vaud qui est présente à la séance en tant qu'invitée.

L'assemblée de ce jour étant constituée de 9 membres, la majorité est atteinte et la séance est maintenue.

## 2. Ordre du jour

Madame La Présidente demande une modification de l'Ordre du Jour, elle demande qu'il soit ajouté au point 4 « Communication de la Présidente » la nomination d'un(e) secrétaire.

L'Ordre du jour est accepté.

## 3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 novembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 4. Communication de la Présidente

- Madame la Présidente nous remercie pour la lecture des différents fichiers qu'elle nous a transmis via Google Drive et annonce qu'il n'y a pas eu de demande de modification ; nous allons donc pouvoir travailler dessus au point 7 de l'ordre du jour afin de pouvoir ensuite commencer nos communications à l'externe.
- Elle clarifie le fait qu'elle a décidé de prendre du temps sur les séances pour améliorer la communication du CEt et qu'elle se rend bien compte du temps que cela demande à tout le monde. Le but étant de partir sur des bases efficaces et validées par tous les membres afin que les thèmes abordés par le CEt soient ensuite traités de manière plus efficace avec des objectifs précis.
- Malheureusement, Madame Elise Cubizolles Ganci a démissionné de son poste dans le quart parent et de son poste de secrétaire ; Madame la Présidente précise qu'il s'agit de raisons personnelles et qu'elle regrette son départ. Elle la remercie vivement pour tout le travail apporté dans son rôle de secrétaire.  
De ce fait, elle demande aux membres si quelqu'un est intéressé à reprendre le poste de secrétaire, sinon il faudra trouver une personne extérieure au CEt. Elle précise qu'il s'agit surtout de la prise du PV des séances et de l'envoi des documents par mail. Madame Virginie Otto se propose pour la poste, accepté à l'unanimité.
- Madame la Présidente a rencontré le nouveau doyen des 9-11 VP, Monsieur Girardet, car c'est lui qui supervise le Conseil des élèves. Elle sera invitée à la prochaine séance en tant que Présidente du CEt.  
Il faudra réfléchir comment recevoir le Conseil des élèves au sein du CEt et coordonner leur travail avec le nôtre. L'idée de travailler sur un thème par année sera également repris par le Conseil des élèves et il y a une volonté commune de réfléchir aux problématiques récurrents au sein de l'ESEP (mobilité douce, parking, etc).

- Madame la Présidente a reçu deux mails de parents qui lui ont écrit pour lui faire part de problèmes au sein de l'Établissement :
  - Inquiétudes par rapport à un chauffeur de bus qui passe de la musique inappropriée pour un transport d'enfants. La problématique a été transmise à l'AEE qui se charge de la suite du dossier en contactant la compagnie de bus qui emploie le chauffeur concerné.
  - Un groupe de parents, qui souhaitent rester anonymes, est inquiet à propos d'une maîtresse et souhaite savoir comment procéder pour ce genre de cas. La demande a été transmise au Conseil de Direction pour le cas précis, mais cela soulève la problématique que les parents n'osent pas s'adresser directement aux autorités, de peur de déclencher des représailles des professeurs sur leurs enfants. Madame la Présidente propose que ce sujet soit abordé à la prochaine séance du CEt car c'est une problématique réelle. Monsieur le Directeur précise que lorsqu'un cas se présente, cela n'est pas annoncé entre deux couloirs au professeur concerné. Il y a une procédure à suivre qui permet d'ouvrir un dossier avec des entretiens avec toutes les personnes concernées. Ce point est expliqué à toutes les séances d'informations aux parents, mais il ne faut pas hésiter à le transmettre aux personnes qui s'en inquiètent. De plus, il faut savoir que la plainte ne peut pas être « sanctionnée » si la personne qui porte plainte reste anonyme. Il ne faut pas donc pas hésiter à venir voir le Conseil de Direction de l'établissement en cas de problème.

##### 5. Intervention de Madame Marie-Pierre Van Mullem

Madame Van Mullem souhaite nous faire travailler sur la thématique suivante : quelle est la différence entre une Association de Parents d'Elève (APE) et le quart parent du CEt ?

C'est une question qui est régulièrement soulevée et il faudrait l'éclaircir pour que les parents sachent qui contacter selon la question.

Les membres du CEt ont été séparés en deux groupes pour en discuter et il en est sorti les informations suivantes :

APE	CEt – quart parent
Les membres sont volontaires, ils souhaitent s'investir dans une association	Les membres sont élus pour faire partie du CEt – c'est la loi qui le demande
Les parents de l'APE sont là pour recueillir les informations de tous les parents	Les membres transmettent les informations aux autres quarts/partie prenante de la vie scolaire des élèves
L'APE est le lien entre les parents et l'ESEP : relation bilatérale	La collaboration est plus élargie avec la présence des 3 autres quarts
L'APE s'occupe de la modification du règlement de l'École	Le CEt valide le règlement de l'École
L'APE peut être formée par un groupe de parents qui se connaissent et qui souhaitent mettre une idée en place	Les parents ne se connaissent pas forcément et ne sont pas là pour mettre en place une idée précise
L'APE met des projets en place	Il y a concertation sur des thèmes et le CEt peut s'adresser aux autorités

L'APE peut récolter des plaintes et les présenter	Le CEt a la loi derrière lui et il peut s'y appuyer, caractère institutionnel
L'APE a le soutien de l'APE Vaud	Le quart parent a le soutien du projet Quarto (cantonal)

Cette discussion a permis de se rendre compte qu'une APE au sein de notre établissement serait un plus et soulagerait non seulement le quart parent, mais aussi pour les autres quarts du CEt.

En effet, les parents sauraient mieux où s'adresser, puis les informations recueillies seront transmises au quart parents du CEt pour consultation au sein du CEt.

Madame la Présidente et Madame Van Mullem ont justement fait une séance avec les deux derniers membres de l'APE locale, qui leur ont confirmé que l'APE est en stand-by et qu'ils ne savent pas comment la remettre en route. Ils ont donc donné le mandat à Mesdames Miani et Van Mullem pour relancer l'APE locale.

De ce fait, elles proposent d'essayer de trouver de nouveaux membres lors de l'Assemblée de parents que le quart parent du CEt organise au mois de mars.

Un flyer sera préparé et distribué aux parents, avec la date retenue du 29 mars, avec la mention du CEt mais comme objectif d'une relance de l'APE. Le projet du Flyer sera présenté à tous les membres du CEt avant son envoi et il sera ensuite transmis via tous les canaux possibles : agenda des élèves, site internet/newsletter, piliers publics (communes), UAPE, etc.

## 6. Discussions collaboratives

Madame la Présidente souhaite discuter du document qui sera utilisé pour présenter le CEt (c.f. pièce-jointe « Rôle et missions du CEt », § Proposition). Cette partie a été validée par tous les membres présents, mais il est proposé que chaque quart discute séparément pour faire une proposition individuelle d'une présentation de son quart. Les propositions seront envoyées directement à la Présidente dans un délai d'une semaine pour que le document soit prêt au plus vite.

Monsieur le Directeur demande s'il ne serait pas possible de créer un site internet pour le CEt ; en effet, ce n'est pas des plus intuitifs de trouver les informations du CEt dans l'onglet qui lui est dédié sur le site de l'AEE. C'est un point à discuter lors de la prochaine séance du CEt.

Il présente ensuite le nouveau logo du CEt : le dessin est validé (représentation des 4 quarts par un trèfle à 4 feuilles) mais les couleurs sont trop pales : une nouvelle proposition sera envoyée par mail et un vote sera organisé. Ceci sera fait rapidement pour que le logo soit affiché sur le flyer de l'assemblée des parents.



## 7. Communications des membres

### a) Professionnels actifs au sein de l'ESEP

Monsieur le Directeur s'exprime à propos de la modification du RLEO à propos des puff-bars : avant cette modification, l'Établissement ne pouvait rien faire contre les puff-bars. Même si les professeurs les confisquaient dans les classes, ils devaient les rendre en fin de journée. Il y a un réel trafic entre étudiants et ils sont difficiles à distinguer d'un simple stylo. Dorénavant, ils sont interdits au sein de l'école et il pourra y avoir des sanctions en cas d'entorse au règlement.

Monsieur le Directeur demande également que le congé du mercredi avant le week-end de l'Ascension de 2024 soit discuté à la prochaine séance du CEt pour qu'il puisse le transmettre à toutes les personnes concernées. Il précise également qu'il y aura un service de garde qui sera mis en place lors de la journée pédagogique de fin d'année.

### b) Parents d'élèves

Le point mis à l'OJ à propos de l'Assemblée de parents a déjà été discuté lors des précédents points ; le quart parent ne souhaite pas revenir dessus.

Madame Virginie Otto demande s'il est possible de modifier la dia du power point qui est présenté lors de la séance de présentation des parents des futurs 1P qui aura lieu la semaine suivante afin que l'adresse mail du quart parent soit indiquée. Le Directeur confirme que cela sera fait. Il transmettra également la date de l'Assemblée des parents et distribuera un formulaire de pré-inscription.

### c) Associations ou organisations locales

Monsieur Gianluca Allaria nous informe que c'est assez calme pour le moment du côté association car c'est l'hiver.

Madame Alicia Perego nous annonce que son projet est bien lancé et qu'il y aura beaucoup de choses à faire pour les classes. Monsieur le Directeur la soutient dans son projet car cela rejoint le projet Espace vivant qui est lancé dans tous les bâtiments de l'ESEP (écoles primaires). Il souhaite que leurs deux projets soient mieux liés et il va en discuter directement avec elle.

### d) Autorités communales ou intercommunales

Madame la Présidente transmet les informations suivantes qui lui ont été données par Madame Sandrine Kilchenmann :

- Une enquête sur les micro-ondes au sein du Bo'Resto a été effectuée et les temps d'attente sont stables ; entre 12 et 15 minutes
- Concernant la communication entre l'école et les UAPE : elle confirme que les UAPE demande aux parents de les informer pour toute absence, maladie ou sorties scolaires, car il y a eu trop de cas où le repas de l'enfant n'a pas pu être annulé à temps. Ce point peut être discuté lors d'une prochaine séance afin que ce soit amélioré.
- Les prestataires des services techniques pour l'amélioration du système informatique ont été contacté mais la séance a été repoussée à une date ultérieure ; c'est en attente.

**8. Divers et propositions**

Néant

**9. Prochaine séance**

La prochaine séance est agendé au mercredi 03 mai 2023 – 19h30.

La séance est levée à 21h42.

# Conseil d'établissement Asse et Boiron

Votre conseil d'établissement est un organe inscrit dans la loi sur l'école obligatoire (LEO) qui réunit:

- 4 représentant.e.s de l'école
- 4 représentant.e.s des parents
- 4 représentant.e.s des communes
- 4 représentant.e.s des milieux et organisations intéressés à la vie de l'école.

Votre conseil d'établissement est un carrefour qui rassemble des adultes avec une vision commune: celle d'une **communauté éducative élargie** qui travaille en synergie.

C'est le lieu pour:

- > avoir une vue d'ensemble et fluidifier les échanges entre les diverses parties
- > comprendre les besoins des un.e.s et des autres
- > co-construire des offres et proposer des ressources pour répondre aux besoins et aux questions
- > écouter et accompagner les élèves dans leurs projets pour la vie scolaire, parascolaire et la communauté
- > aider les élèves à trouver leur place dans la communauté et à s'y impliquer

Composition du CEt consultable sur: <https://asse-boiron.ch/cet/> et <https://esep.eduvd.ch/infos/conseil-detablissement>

***Vous souhaitez contacter le CEt? Voici les différentes options:***

Toute personne: [cet@asse-boiron.ch](mailto:cet@asse-boiron.ch)

Et plus spécifiquement:

Le quart parent: [cet.esep.parents@gmail.com](mailto:cet.esep.parents@gmail.com)

Le conseil de direction de l'ESEP: Directeur de l'école, M. Philippe Ducommun-dit-Boudry

Les enseignant.e.s de l'ESEP: à définir

Les équipes des UAPE: Mme Sarah Loutenbach

Les autorités locales: [cet@asse-boiron.ch](mailto:cet@asse-boiron.ch)

Les milieux et organisations intéressées à la vie de l'école: à définir